



Rapport de la Commission n°1 Date : 13.09.2024

Chargée de l'examen du rapport-préavis N°2024/04 « L'action municipale pour les acteurs économiques touchés par la crise sanitaire »

Présidence :	Mme Karine ROCH (Les Verts)
Membres présents :	Mme Sima DAKKUS (Les Verts), Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (Soc.), M. Louis DANA (Soc.), M. Yvan SALZMANN (Soc., remplace M. Benoît GAILLARD), Mme Gaelle MIELI (Soc.), Mme Marisa MAURER PUTALLAZ (PLR, remplace Anna CROLE-REES), M. Jacques PERNET (PLR), Mme Anouck SAUGY (PLR), M. Johan PAIN (EàG), M. Nicola DI GIULIO (UDC, remplace Mme Patrizia Deborah MORI)
Membres excusés :	M. Jean-Blaise KALALA (Vert'lib), M. Eric BETTENS
Représentants de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE.
Invité-e(-s) :	Alessandro DOZIO, Chef de l'Office d'appui économique et statistique au Service de l'économie.
Notes de séances	M. Léopold TSCHANZ

Lieu : Salle des Commissions, Hôtel de Ville, Place de la Palud 2.
Date : 13.09.2024 - Début et fin de la séance : 16h00 – 16h20.

Introduction

Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et Économie rappelle que le présent rapport-préavis recense les actions menées par l'administration communale pour soutenir les acteurs économiques locaux pendant la crise sanitaire du Covid-19. Il rappelle la rapidité des événements survenus durant cette période, ce qui ne ressort pas forcément du présent rapport-préavis.

La Municipalité de Lausanne a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir sa population et ses acteurs économiques touchés par les mesures liées à la crise sanitaire. Au total, l'ensemble de ces mesures se chiffre à CHF 17 millions auxquels s'ajoute 1 CHF million de prêt sans intérêt en faveur du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).



Cette période tourmentée a eu des répercussions positives sur le fonctionnement du service dans la mesure où elle a permis de mettre en place de nouvelles façons de travailler (notamment par télétravail), qui ont pu être pérennisées. Le municipal fait état d'une base de travail ajournée qui pourrait servir en cas de nouvelle crise.

Le municipal avoue néanmoins son étonnement face à la faible utilisation par les commerçants de l'aide à l'établissement d'un bilan financier gratuit permettant entre autres de vérifier s'ils ont bien pu bénéficier des mesures d'aide allouées.

Discussion générale et sur les points du préavis

Les commissaires sont unanimes à relever la réactivité dont a fait preuve le service de l'économie, alors que celui-ci était lui-même touché dans son fonctionnement. La pertinence des mesures tant à l'égard des commerçants que de la population est saluée, ceci dans un contexte qui était hautement tendu et inédit dans lequel la ville avait une position de subsidiarité par rapport aux autorités fédérales et cantonales.

La branche de l'hôtellerie a été la plus touchée. Les actions conjointes fédérales, cantonales et communales sont saluées. Les extensions des terrasses est une mesure où Lausanne a fait figure de pionnière et d'exception en comparaison d'autres villes romandes. Les effets de cette mesure perdurent encore à ce jour, car 95% des terrasses élargies ont pu être légalisées. Les outils d'encouragement des achats dans les commerces locaux ont été également améliorés et pérennisés. En plus de leurs résultats positifs, ces mesures ont agité comme un moyen de communication vis à vis des populations concernées. Le seul point difficile relevé est le mode de remboursement des bons d'achats qui a été plus compliqué à Lausanne que dans des bourgs et villages de plus petite taille.

Un commissaire émet le souhait que les frais de rappel ajoutés lors d'une relance de facture soient définitivement abandonnés par tous les services de facturation de l'administration.

Afin d'obtenir une photographie précise et objective des pratiques de mobilité et de fréquentation du centre-ville, la municipalité a mandaté une étude qui a été publiée peu après le rapport-préavis sur le site de la ville¹. La SCCL société coopérative des commerçants lausannois a été invitée à donner son avis sur les résultats des sondages auprès des visiteurs et clients et ses remarques ont été intégrées aux conclusions de l'étude.

Vote

La **conclusion 1** a été adoptée à l'unanimité par les 11 membres présents.

La **conclusion 2** a été adoptée à l'unanimité par les 11 membres présents.

Lausanne, le 7 janvier 2025

Karine Roch
rapporteuse

¹ <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=15096>